



PLAN REGIONAL DE FORMATION VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE

Appel à candidature de formateurs/formatrices

CAHIER DES CHARGES

Les candidatures (formulaire complété) sont à remplir directement en ligne grâce au lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/1YYHrioQT3nd7Iq_pxP76p_iIF5fap5ovjWBC9woUrBI/edit

Les candidatures seront examinées par les membres du comité technique interne de la DRDJSCS selon les critères suivants :

- Expérience confirmée de formateur
- Connaissance de base du cadre historique et juridique de la laïcité
- Appartenance à un réseau garantissant l'effet démultiplicateur
- Volontariat et intérêt pour la thématique

Les candidat(e)s retenu(e)s seront informé(e)s par mail de la DRDJSCS et devront s'inscrire à l'une des 4 sessions de formation proposées via un fichier à retourner.

Afin d'anticiper nous vous communiquons dès à présent les dates et lieux retenus pour que vous puissiez pré-réserver un ou deux créneaux :

Session 1	25/26/27 mai 2016	Orléans - DRDJSCS
Session 2	01/02/03 juin 2016	Tours - Lieu à définir
Session 3	06/07/08 juin 2016	Orléans - DRDJSCS
Session 4	15/16/17 juin 2016	Orléans - DRDJSCS

Tel que l'a envisagé le CGET, les candidat(e)s retenu(e) pour suivre la formation de formateurs devront, à l'issue de la session, être **habilités** par la DRDJSCS via les formateurs de formateurs pour pouvoir par la suite animer les futures formations.

Les 4 formateurs de formateurs ont été habilités pas le CGET et ce dernier a délégué l'habilitation des formateurs à la DRDJSCS. Les principaux critères d'évaluation sont :

- participation à l'intégralité de la formation (3 jours)
- appropriation des contenus du kit pédagogique : maîtrise actuelle du sujet, potentiel d'appropriation du sujet, positionnement vis-à-vis des ressources pédagogiques
- posture de dialogue adaptée : vis-à-vis des formateurs et du groupe, dans le cadre des mises en situation
- compétences d'animation : clarté du discours, aisance dans la prise de parole en public, gestion des interactions dans le groupe et des tensions éventuelles
- intervention éliminatoire : contresens, posture idéologique, refus du cadre.

Les formateurs habilités s'engageront (via la signature d'une **charte d'engagement** prévues par le CGET) à utiliser uniquement le kit pédagogique présenté lors de la formation et à ne pas intervenir avec un formateur non habilité. Ce kit est composé du scénario, des contenus, des méthodes et supports d'animation nécessaires au déroulé de la formation. Il a été élaboré au niveau national sous la responsabilité du CGET.

L'objectif ici est de porter un discours clair et non équivoque sur cette thématique sensible que constitue *Les valeurs de la république et la laïcité*.

Dès lors que les formateurs seront habilités, ils s'engageront, ainsi que leurs structures à déployer le plan de formation proposé en respectant les modalités suivantes :

Contenu

Pour rappel, le plan de formation Valeurs de la République et Laïcité est destiné aux acteurs de terrain au contact direct des usagers pour leur permettre d'adopter un comportement adapté à leur situation d'activité et d'apporter des réponses concrètes aux situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions.

La structure et le formateur s'engagent à organiser les sessions de formation en employant un ou des formateur(s) habilité(s), et en utilisant le kit pédagogique.

Publics visés

Les formations doivent être destinées aux salariés et bénévoles (membres des instances dirigeantes ou responsables d'activités), aux stagiaires en formation qualifiante, et aux salariés qui sont au contact des publics, et par ordre de priorité :

- Les salariés et bénévoles en contact direct avec les publics, notamment enfants/jeunes/habitants des quartiers politique de la ville-QPV (animateurs, éducateurs sportifs, travailleurs sociaux, etc.)
- Les professionnels intervenant dans l'espace public sans fonctions d'éducation, d'animation ou d'encadrement (ex : gardiens d'équipements ou d'immeubles, de centres sociaux, médiateurs, etc.)
- Les professionnels en service auprès de la population.

Les actions de formation visant les acteurs intervenant dans les quartiers en politique de la Ville sont prioritaires.

Les formations ne sont pas destinées aux enfants, aux jeunes et de manière générale aux usagers des associations ou structures. Les formations viseront un public précis ou répondront à une demande inter-acteurs sur un territoire.

La DRDJSCS coordonnera une offre cohérente sur les territoires.

Modalités d'organisation

Une session de formation devra accueillir **au minimum un groupe de 12 stagiaires**, sauf spécificité particulière sous réserve de justification. **Le nombre maximum est de 25 stagiaires par session**, afin de préserver la qualité des échanges. Le volume de sessions doit être crédible au regard des capacités de

l'association, et du ou des formateur(s) à les mener à bien dans de bonnes conditions au cours du second semestre 2016.

Déroulement des actions de formation

- Une action de formation comporte obligatoirement 2 jours, qui peuvent être aménagés de différentes manières si le public visé le justifie.

Les modules de formation comportent un tronc commun d'1,5 jour et une option d'une demi-journée permettant l'adaptation aux grandes catégories de public visées. Les trois options sont les suivantes :

- pédagogie de la laïcité (relation éducative enfants et jeunes)
- laïcité et gestion de l'espace public
- laïcité et service au public (relation à l'utilisateur)

Prix

Les actions de formation proposées doivent être gratuites. Si des coûts sont facturés, ils doivent correspondre aux prix des prestations accessoires à la formation telles que les repas, nuitées, déplacements, et non couvertes intégralement par la somme forfaitaire de contribution spécifique délivrée par la DRDJSCS.

Les engagements

Le formateur s'engage à communiquer à la DRDJSCS, en amont, le programme de formation prévu (dates, lieux, inscrits), ainsi que des informations de suivi et de capitalisation à l'issue de chaque session de formation.

Il s'engage à utiliser le logo officiel « plan de formation laïcité et valeurs de la République ».

Il s'engage à participer, selon ses disponibilités, aux temps d'échange du réseau des formateurs du plan animés par Villes au Carrée.

Conventionnement

Une convention entre la DRDJSCS et la structure du formateur sera établit afin de rappeler le cadre précédemment évoqué et de préciser certains éléments, notamment d'ordre financier.

Cette convention de partenariat viendra consolider la mobilisation du formateur et l'engagement de la structure à s'inscrire dans ce réseau d'acteurs de référence.

Une demande de subvention pourra être effectuée auprès de la DRDJSCS, sur la base d'un dossier *Cerfa* n°12156*04. Les structures concernées seront informées des dates de dépôt par la DRDJSCS.

Pour toute question, contactez :

Rémy LARROUY Remy.LARROUY@drjscs.gouv.fr

Anne MEYER anne.meyer@drjscs.gouv.fr

Ou le standard de la DRDSJCS (le matin uniquement) au 02.38.77.49.00